



ANNEXE

A la délibération

N° 2018 / 002

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20180212-A-CM-2018-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018

Publication : 13/02/2018

**DOB VILLE  
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
POUR 2018**

**PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - CM 19 03 2018**

## Introduction

---

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

**La loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi « Notre ») renforce les informations contenues dans le débat d'orientations budgétaires (DOB).**

## Un contexte économique plus favorable

---

### La reprise se consolide en zone euro:

- Accélération de la croissance pour l'ensemble des pays de la zone euro en 2017

La croissance devrait atteindre 2,3% en moyenne en 2017 après +1,8% en 2016. La zone euro bénéficie à la fois d'un environnement économique international favorable (accélération du commerce mondial qui progresse de 5% en 2017), d'une reprise de la consommation et d'un cycle d'investissement des entreprises. De plus, la Banque Centrale Européenne poursuit sa politique accommodante (« quantitative easing »), même si elle commence à réduire son soutien à l'économie.

Les principaux risques qui pourraient peser sur la croissance sont extérieurs et liés aux fortes tensions géopolitiques (Corée du Nord), à l'ajustement de l'économie chinoise ou à l'expansion du protectionnisme. Dans la zone euro, les risques sont liés au Brexit, à une forte appréciation de l'euro ou à une augmentation des taux à long terme.

- Cette croissance devrait se maintenir en 2018.

La croissance devrait se maintenir, même si elle pourrait « fléchir » en 2018, en raison notamment d'un retour de l'inflation (+1,4% en 2018) qui pourrait peser sur la consommation des ménages. Les prévisions de croissance ont néanmoins été rehaussées en novembre. Elle pourrait atteindre 2,2% en moyenne.

### La croissance française devrait se maintenir en 2018:

Le produit intérieur brut (PIB), meilleur que prévu en 2017, devrait progresser au même rythme l'an prochain. La croissance se situerait malgré tout en deçà de celle attendue dans la zone euro.

Si le commerce mondial devrait continuer à croître en 2018 (+3,5%), la création d'emplois devrait marquer le pas et le pouvoir d'achat risque d'être affecté par le calendrier des réformes fiscales.

Enfin, en dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation devrait repartir à la hausse, en raison de la remontée des prix du pétrole et d'une inflexion des gains de productivité.

## **Une loi de programmation des finances publiques contraignante**

---

**La loi de programmation des finances publiques (LPFP) limite l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et contraint la capacité de désendettement afin de maintenir la capacité à investir :**

La LPFP fixe les orientations budgétaires de l'Etat pour le quinquennat. Elle prévoit notamment une baisse de la dette de 5 points et une baisse de plus de 3 points de la dépense publique. Pour y parvenir, l'Etat a mis en place un plan de 50 milliards d'économies pour l'ensemble des administrations.

Concernant les collectivités locales (communes, départements, régions,...) l'Etat prévoit, sur le quinquennat, une baisse de 13 milliards des dépenses de fonctionnement, par rapport à une tendance d'évolution, mais, contrairement aux efforts imposés précédemment, sans passer par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

**Pour ne pas pénaliser l'investissement**, l'Etat a décidé l'instauration d'une nouvelle règle d'or qui vise à maintenir la capacité à investir des collectivités locales. Ainsi, la capacité de désendettement, qui mesure la capacité à investir, ne pourra descendre en dessous de seuils définis par strates.

La ville de Carrières-sur-Seine a déjà atteint cet objectif, les années précédentes, puisque la capacité de désendettement est à un niveau très performant.

# Les principales mesures de la loi de finances pour 2018 impactant la ville de Carrières-sur-Seine

---

## L'enveloppe du FPIC définitivement fixée à 1 Md€ :

Mis en place en 2012, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) constitue le premier mécanisme de redistribution des richesses (péréquation) pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé, pour, la ville de Carrières-sur-Seine, de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de seine (CASGBS) et de ses communes membres.

Le montant des ressources du FPIC est fixé dans la loi de finances. En 2013, les ressources étaient fixées à 360 millions d'euros. Elles sont fixées depuis 2016 à 1Md€.

Il faut rappeler qu'en 2017, une hausse significative de la contribution de la ville a pu être constatée. La ville de Carrières-sur-Seine a notamment été pénalisée par la nouvelle carte intercommunale et donc, la prise en compte d'un nouveau « potentiel financier » (indicateur de l'Etat pour calculer la « richesse » de la ville) qui la laissait apparaître comme étant plus « riche », impactant sa contribution d'environ 120. 000 €.

Le montant prélevé au titre du FPIC est calculé à partir de la « richesse » de l'ensemble intercommunal. Par contre, la répartition du prélèvement entre la CASGBS et les communes membres est calculée en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF). La première année, la CASGBS s'est vu attribuer le CIF le plus élevé des communautés préexistantes. En 2018, le CIF pris en compte est le CIF « réel »: il a été divisé par deux par rapport à la première année. En conséquence, la part pour le prélèvement du FPIC revenant à la CASGBS devrait baisser très sensiblement de 1,8M€. Lequel est maintenant à la charge des communes.

En 2018, la contribution de Carrières-sur-Seine au fonds augmentera donc à nouveau de 100.000 € !

FPIC	2014	2015	2016	2017	2018
	179 mille €	119 mille €	233 mille €	354 mille €	449 mille €

Par ailleurs, la loi de finances acte l'augmentation des **dotations de solidarité** à destination des villes les moins favorisées (+180 M€). Cela n'est pas sans conséquences pour la ville de Carrières-sur-Seine, puisque la péréquation est financée par des « ponctions » sur la DGF et les « compensations fiscales ».

# Les principales mesures de la loi de finances pour 2018 impactant la ville de Carrières-sur-Seine

---

## Dégrèvement de taxe d'habitation au profit de « 80% de la population »:

Difficile, voire impossible à réformer, l'Etat a décidé la « suppression » de la taxe d'habitation, sous prétexte de son caractère injuste. Pourtant, la taxe d'habitation est un impôt efficace puisqu'il rapporte près de 22 milliards d'euros, soit près de 40% des recettes de fonctionnement des communes (20% à Carrières). Sa suppression annonce, en l'absence de toute garantie intégrale de sa compensation, une nouvelle « perte sèche » pour les communes.

Concrètement, à partir de 2018, les contribuables à la taxe d'habitation bénéficieront d'un dégrèvement d'office pour leur habitation principale, calculé en fonction de conditions de revenus (par exemple, pour bénéficier de la mesure d'exonération, le revenu de référence, qui figure sur l'avis d'imposition, d'une personne seule, sans enfant à charge, ne doit pas dépasser 27 000 €).

Actuellement, sur la commune de Carrières-sur-Seine, on dénombre 5 674 foyers assujettis à la taxe d'habitation. Sur ces 5 674 foyers, 487 foyers bénéficient déjà d'une exonération totale (ou ne payent pas de taxe d'habitation). La dite "suppression" de la taxe d'habitation aura pour conséquence d'exonérer 2 408 foyers supplémentaires, soit 42,4%. Au total, ce seront donc 2 895 foyers qui ne paieront pas ou plus de taxe d'habitation, soit 51% des foyers. La recette "perdue" (mais pour l'instant compensée) au titre de cette nouvelle mesure (pour les 2 408 foyers concernés), s'élèvera à 1,493 m€ en 2020, lorsque l'exonération sera de 100%.

En 2018, elle devrait représenter 30% de cette somme, soit environ 448 K€.

Le montant total de la taxe d'habitation est de 3,726 m€ en 2017 (montant qui serait perdu si la TH est supprimée). La dite "suppression" représente donc à peu près 40% des recettes.

## Les principales mesures de la loi de finances pour 2018 impactant la ville de Carrières-sur-Seine

---

Les foyers qui bénéficient de cette nouvelle mesure paieront néanmoins une partie de leur imposition en 2017. En effet, une montée en charge sur trois ans est prévue : le dégrèvement sera au maximum de 30% en 2018, 65% en 2019, et 100% à partir de 2020.

A ce jour, aucune ressource de substitution n'a été définie sachant que la « suppression de la TH » devrait représenter, en 2020, une dépense supplémentaire d'environ 10 milliards pour l'Etat.

Cette mesure est aujourd'hui sans impact pour les collectivités locales, le dégrèvement étant pris en charge par l'Etat. Mais, l'Etat peut parfaitement changer les règles et décider de ne plus compenser intégralement les collectivités locales. Dans ce cas, cette mesure représenterait une perte importante de recettes pour les collectivités locales.

Pour rappel, la taxe d'habitation, sur le plan national, est la première ressource des communes.

## Les principales mesures de la loi de finances pour 2018 impactant la ville de Carrières-sur-Seine

---

### La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est renforcée:

La dotation de soutien à l'investissement local, créée en 2016 en faveur des communes et EPCI est pérennisée (elle est désormais intégrée au code général des collectivités territoriales). Elle est dotée en 2018 de 665 M€, soit 85 M€ de plus qu'en 2017.

Elle est déclinée en deux enveloppes. La première enveloppe (615M€) est dédiée à de grandes priorités d'investissement (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles).

La seconde enveloppe (50M€) est consacrée au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

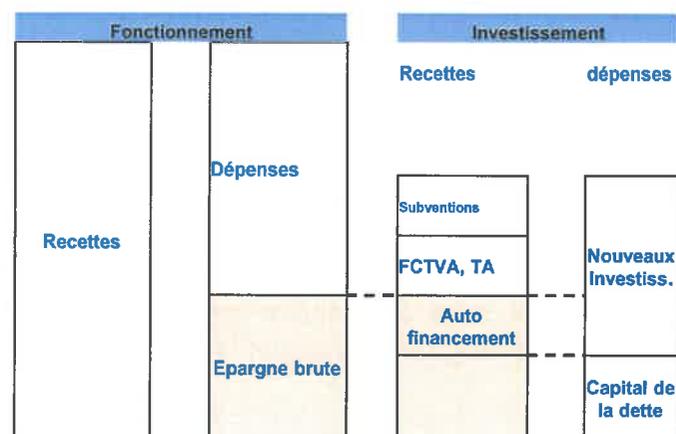
La ville bénéficie déjà de ce dispositif dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire Jacques Prévert, avec une aide de 840 K€.

## La stratégie financière: le maintien de l'autofinancement

### Des dépenses de fonctionnement maîtrisées pour maintenir la capacité à investir sans recourir à l'emprunt

Malgré la baisse des dotations de l'Etat initiée en 2014, la ville de Carrières-sur-Seine poursuit l'objectif de maintenir le plus haut niveau d'investissement possible.

L'autofinancement, c'est incontestablement la pierre angulaire du niveau d'investissement envisagé. Seul l'autofinancement permet de financer les nouveaux investissements sans recourir à l'emprunt.



La bonne tenue de l'autofinancement est directement liée à la bonne tenue de l'épargne brute, c'est-à-dire, au solde positif entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'autofinancement (illustrée ci-dessus), c'est l'épargne brute, après le remboursement du capital de la dette.

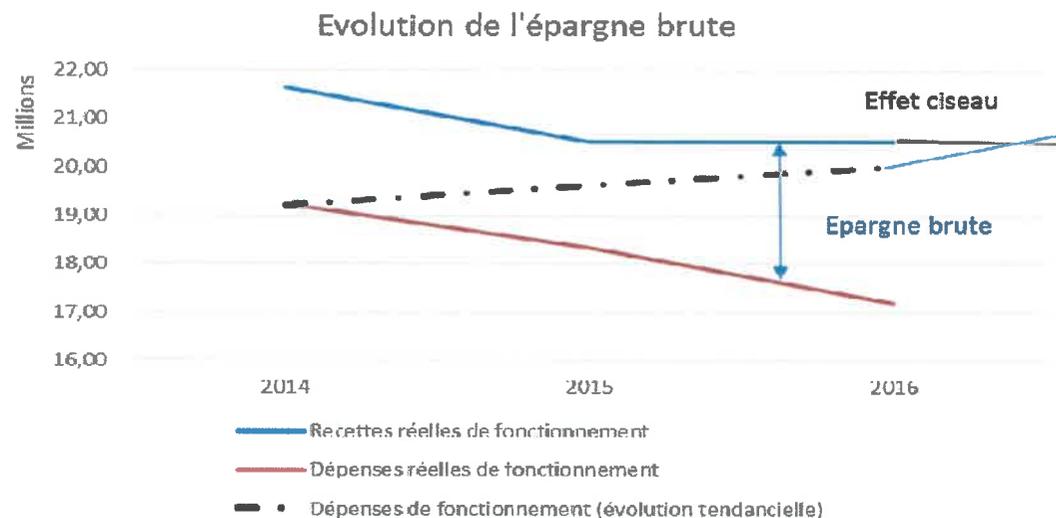
	2014	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	21,6 M€	20,8 M€	20,5 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	19,2 M€	18,3 M€	17,2 M€
		-3,90%	-1,40%
<b>Epargne brute</b>	<b>2,4 M€</b>	<b>2,5 M€</b>	<b>3,3 M€</b>
Remboursement du capital de la dette	355 K€	397 K€	494 K€
		-4,70%	-6,00%
<b>Autofinancement</b>	<b>2,05 M€</b>	<b>1,7 M€</b>	<b>2,8 M€</b>

## La stratégie financière: des dépenses de fonctionnement maîtrisées pour maintenir la capacité à investir et éviter « l'effet ciseau »

### Un risque majeur évité : l'effet « ciseau »

En raison des « coupes » imposées par l'Etat, les recettes de fonctionnement effectivement constatées ont fortement baissé entre 2014 et 2017 (courbe bleue). Parallèlement, sans un effort de gestion rigoureuse, les dépenses de fonctionnement évoluent naturellement à la hausse (courbe en pointillés). On observe ainsi un effet « ciseau »: les dépenses sont plus importantes que les recettes !

Grace aux efforts réalisés les années précédentes, la ville de Carrières-sur-Seine a su, contrairement à beaucoup de communes, éviter l'effet « ciseau ». Au contraire, l'épargne brute, et donc, la capacité à investir s'est améliorée, malgré la baisse « historique » des dotations. Ainsi, la ville finance ses investissements « courants » (à l'exception des projets d'investissements majeurs, comme par exemple la « restructuration » de l'école Jacques Prévert) sans recourir à l'emprunt, ce qui témoigne d'une gestion saine, et d'un maintien, voire d'une amélioration, de la santé financière, malgré la baisse drastique des concours de l'Etat et l'augmentation des prélèvements sur recettes observées entre 2014 et 2017.



## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

---

### La ville de Carrières-sur-Seine a maintenu son autofinancement, et donc sa capacité à investir, en réduisant ses dépenses de fonctionnement:

Pour maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant, les collectivités locales peuvent, soit réduire leurs dépenses de fonctionnement, soit augmenter leurs recettes, notamment « en actionnant le levier fiscal ». La ville de Carrières-sur-Seine a fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, pour ne pas faire peser sur les habitants, la décision prise par l'Etat de réduire les dotations.

Depuis 2014, première année de la mise en place de la « contribution au redressement des comptes publics », c'est-à-dire, de la baisse drastique de la DGF, la ville a fortement réduit ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public de qualité à destination des carillons.

Pour parvenir à cet objectif, la ville a entrepris des efforts de rationalisation de la dépense publique, avec notamment la délégation de services publics (crèches).

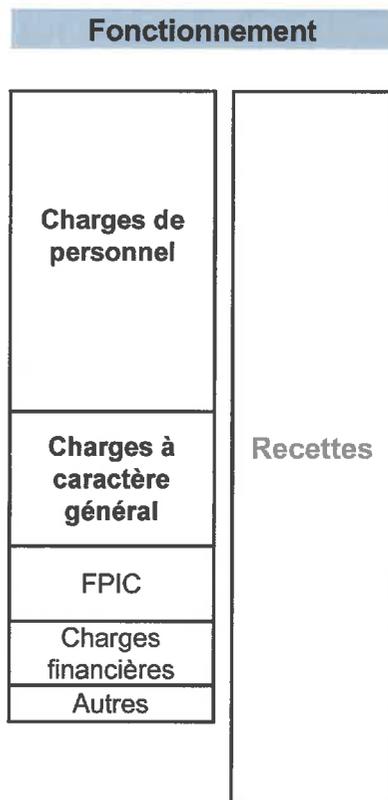
Ainsi, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 4,7% en 2015 et de 6% en 2016.

Cet effort, bien supérieur à celui réalisé par la plupart des communes, a permis de préserver la santé financière de Carrières-sur-Seine. A titre de comparaison, en 2016, les dépenses de fonctionnement du secteur communal n'ont diminué que de 0,2 % (-1,5 % pour les communes, tandis que les dépenses des groupements à fiscalité propre sont dynamiques (+3,6 %)).

## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

---

### Structure des dépenses de fonctionnement:



- La masse salariale et les charges à caractère général sont les deux principaux postes de dépense. Ce sont également les deux seuls postes sur lesquels la ville dispose d'une véritable marge de manœuvre.
- La ville n'a aucune marge de manœuvre sur le FPIC,
- et les charges financières sont difficilement compressibles.
- Enfin, les autres charges représentent seulement 5% des dépenses de fonctionnement.

# Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

---

## Les charges de personnel

La masse salariale représente 60 % du budget de fonctionnement et constitue un poste difficilement compressible à court terme, compte tenu de l'âge moyen de l'effectif (40 ans – chiffre issu du Rapport sur l'état de la collectivité 2015) et de l'impact du GVT (glissement-vieillesse-technicité et évolution des grilles indiciaires des agents) qui en découle. Elle évolue naturellement de 2% par an.

Face au désengagement de l'Etat (baisse des dotations, désengagement de l'Etat en matière de sécurité,...), la maîtrise de la masse salariale s'impose comme une priorité. Les efforts réalisés ces dernières années (rationalisation des remplacements d'agents, mise en place de délégations de service public,...) ont pu être mesurés lors de la présentation des derniers comptes administratifs, qui permettent de constater une baisse d'environ 6% entre 2014 et 2016.

La gestion rigoureuse de la masse salariale sera poursuivie en 2018 : une stabilisation des dépenses de personnel est envisagée, malgré de nouvelles mesures qui présentent des coûts supplémentaires pour la collectivité

### Les mesures réglementaires obligatoires :

Parmi les mesures nouvelles, la mise en œuvre du RIFSEEP devrait s'accompagner d'une hausse mécanique de 2% à 3% de la masse salariale.

### Les autres mesures :

Pour le budget 2018, si l'objectif est de « stabiliser » la masse salariale, il faudra cependant tenir compte de la « restitution » par la Communauté d'agglomération de 4 agents affectés à la bibliothèque. Pour autant, le financement de ces postes est compensée en partie par une majoration de l'attribution de compensation.

## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

---

Le vote du Compte Administratif 2017 sera l'occasion de mesurer les efforts entrepris sur la maîtrise de la masse salariale et « l'absorption » de l'effet GVT, marquant ainsi un effet de seuil en raison de la réorganisation des services menée depuis 2015, du développement de la mobilité interne et d'une rationalisation des remplacements d'agents partis à la retraite ou absents pour une longue durée. Ces premières mesures ont permis de diminuer l'effet du GVT et de réduire l'impact des hausses nationales de cotisations ou liées aux modifications des grilles indiciaires des catégories B et C effectives depuis 2014.

Pour l'exercice à venir, une analyse poste par poste des départs à la retraite prévus et des remplacements sera poursuivie.

Pour l'année 2018, une stabilisation des dépenses de personnel est envisagée.

La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimum, actée par la loi de finances pour 2016, contribue à stabiliser les charges liées à l'effet « Glissement Vieillesse Technicité ».

Au 31 décembre 2017, la répartition des agents sur emplois permanents selon la catégorie du grade et la catégorie de l'agent est la suivante :

Catégorie du grade	Catégorie de l'agent	Nombre d'agents sur emploi permanent
A	Titulaires/Stagiaires	14
	Contractuels/CDI	15
<b>TOTAL A</b>		<b>29</b>
B	Titulaires/Stagiaires	28
	Contractuels/CDI	16
<b>TOTAL B</b>		<b>44</b>
C	Titulaires/Stagiaires	142
	Contractuels/CDI	70
<b>TOTAL C</b>		<b>212</b>
<b>TOTAL</b>		<b>285</b>

## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

---

Au 31 décembre 2017, la répartition des agents sur emplois permanents selon la catégorie du grade et la catégorie de l'agent est la suivante :

Traitement brut indiciaire	4,4M €
Charges patronales	1,364 M€
Régime indemnitaire	2,5 M€
Dépenses sociales	62 000 €
Assurances	290 000 €
Astreintes	24 000 €

La durée effective du travail au sein de la commune est de 35 heures.

A compter de l'année 2018, la commune initie une politique de ressources humaines visant à rendre l'agent acteur de son parcours professionnel par le renforcement de l'accompagnement individuel de l'agent (par le biais de la formation tout au long de sa carrière entre autres) afin de favoriser sa mobilité. Dans le but de mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, la collectivité devra identifier et répertorié tous les métiers. Par ailleurs, la collectivité devra fiabiliser l'intégralité de sa base de données et élaborer des tableaux de bord, suivis mensuellement, afin d'identifier et d'anticiper les mouvements de personnel (départs à la retraite, mobilité, etc.), de maîtriser le recours aux contractuels et la consommation d'heures supplémentaires rémunérées. Elle devra également développer et réactualiser les outils de suivi de l'absentéisme (évaluation du coût, détermination des causes) afin de diminuer celui-ci et de favoriser le bien-être au travail : prise en compte de la pénibilité eu égard à la sociologie et à l'ancienneté dans le métier d'une partie de la population des agents, reclassement des agents à la suite des préconisations de la médecine du travail).

Pour le budget 2018, l'objectif est de poursuivre la maîtrise de la masse salariale malgré les impacts réglementaires liés à l'augmentation du SMIC, des charges patronales ainsi que de la mise en œuvre de la réforme de la CSG.

# Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

---

## Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent près de 25% des dépenses de fonctionnement. Au BP 2017, elles s'élèvent à près de 4,9M€. D'importantes économies ont été réalisées ces dernières années.

Plusieurs constats peuvent spontanément être mis en avant :

- En premier lieu, la ville fait, et continue à faire, des efforts sur les postes qu'elle maîtrise. Ainsi, les frais de nettoyage de locaux ont été fortement réduits.
- Certains postes sont en forte augmentation, comme par exemple les contrats de prestations de services. Mais cette augmentation est liée notamment aux DSP et à la restauration scolaire qui permettent par ailleurs de réaliser des économies importantes (réduction de la masse salariale par exemple).
- Par ailleurs, la restitution de la bibliothèque a un impact sur l'augmentation des charges en 2018.
- Parmi les postes les plus importants, l'énergie et l'électricité sont en baisse, mais peuvent repartir à la hausse en fonction de la conjoncture économique (coût des matières premières). C'est pourquoi, la ville investit, notamment dans l'éclairage LED, pour réaliser des économies d'énergie.

## Des recettes contraintes

---

### Structure des recettes de fonctionnement 2018 :

Fonctionnement	
Recettes	Dépenses
Fiscalité 50%	
Attribution de compensation 21%	
Dotations	
Produits du domaine	Epargne brute

## Des recettes contraintes

---

### Les recettes fiscales représentent la première ressource de la ville :

Les recettes fiscales sont essentiellement composées de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Elles représentent la première ressource de la ville. C'est également la seule ressource dont la ville peut fixer librement (dans les limites de la loi) le taux et l'assiette. Néanmoins, la ville confirme le choix de ne pas modifier les taux de la fiscalité directe locale.

Ces recettes sont en principe dynamiques. Elles évoluent en fonction :

- de la revalorisation annuelle des bases, c'est-à-dire des valeurs locatives,
- et du dynamisme des bases (en fonction par exemple de nouvelles constructions, ou de l'arrivée de nouveaux habitants).

	2014	2015	2016	2017	2018
	Taxe d'habitation (TH)				
Recettes TH	3 646 485	3 713 637	3 698 237	3 726 270	3 770 985
Revalorisation en loi de finances	1,9%	1,9%	1,0%	0,4%	1,2%
Evolution des recettes		1,8%	-0,4%	0,8%	1,2%
	Taxe foncière (TF)				
Recettes TF	4 590 383	4 642 914	4 664 962	4 805 906	4 902 024
Revalorisation	1,9%	1,9%	1,0%	0,4%	1,2%
Evolution des recettes		1,1%	0,5%	3,0%	2,0%

## Des recettes contraintes

---

### La disparition programmée de la taxe d'habitation n'affectera pas cette année les recettes de la commune :

Conformément aux annonces de « campagne », 80% des français seront exonérés de « taxe d'habitation ». Néanmoins, en 2018, cette « suppression » sera neutre pour la ville. En effet, l'Etat se substituera aux redevables exonérés et la compensation versée à la ville sera à l' « euro près ». Cette compensation « intégrale » reste néanmoins incertaine pour les années à venir, ce qui inquiète fortement les associations d'élus.

### Les recettes de fiscalité devraient être plus dynamiques en 2018 en raison d'une meilleure revalorisation des bases:

Ces dernières années, les bases de taxe d'habitation ont été moins dynamiques que celles de taxe foncière. Les recettes de taxe d'habitation ont même baissé en 2016, par rapport à celles de 2015. Néanmoins, la revalorisation des bases, pour tenir compte de l'inflation, sera plus importante en 2018 qu'en 2017. En effet, cette année, les valeurs locatives seront revalorisées non plus en loi de finances, mais par rapport à l'indice des prix à la consommation effectivement constaté. La revalorisation devrait être de 1,2% en 2018, soit 0,8 point de plus qu'en 2017. Par conséquent, même si l'évolution « physique » des bases reste modérée, les recettes de taxe d'habitation devraient augmenter un peu plus qu'en 2017.

A contrario, les recettes de taxe foncière ont augmenté assez fortement en 2017 (+3%). Par prudence, l'évolution des bases est anticipée plus modérément en 2018. Néanmoins, avec une revalorisation des bases estimée à 1,2%, les recettes devraient augmenter au moins de 2%.

# Des recettes contraintes

---

## **Même si l'Etat a décidé de ne plus « amputer » la DGF, elle continuera néanmoins à baisser en 2018:**

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) reste la principale dotation de l'Etat. Calculée en fonction de la superficie et du nombre d'habitants, elle est recalculée chaque année.

Entre 2014 et 2017, elle a été fortement « amputée » au titre de la « contribution au redressement des comptes publics ». Elle est ainsi passée de 2,6 M€ en 2014 à 1,4 M€ en 2017, ce qui représente une baisse drastique de plus de 1,2 million d'euros.

En 2018, la « contribution au redressement des comptes publics » ne sera pas reconduite. Néanmoins, la DGF sera écrêtée, notamment pour le financement de la montée en charge de la péréquation (financement de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR)). Le montant de l'écrêtement représente environ 3% du montant total de la DGF. En 2017, l'écrêtement était de l'ordre de 70 000€. Il devrait être légèrement supérieur en 2018.

De plus, la DGF est recalculée chaque année pour tenir compte de l'évolution du nombre d'habitants. La dernière statistique de l'INSEE indique une population totale de 15 406 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018, alors qu'elle était de 15 499 en 2017. Par conséquent, la ville devrait perdre environ 30 000 € en raison de cette baisse.

**Par conséquent, bien que l'effort imposé par l'Etat ne porte plus sur la DGF, elle devrait néanmoins baisser d'environ 100 mille euros**

# Des recettes contraintes

---

**La création de la CASGBS au 1<sup>er</sup> janvier 2016 contribue encore à contraindre les recettes de la ville :**

## **1. Restitution de compétence**

La CASGBS a décidé au mépris de la logique intercommunale et de l'effort de mutualisation engagés par l'ancienne CABS, la restitution de certaines compétences.

En 2017, la restitution de la bibliothèque a été actée, ce qui a pour conséquence d'augmenter, à partir de 2018, l'attribution de compensation perçue par la ville d'environ 271 mille €. Pour rappel, le coût du transfert de cette compétence avait été évalué à 226 mille € en 2011. Les coûts de gestion des bibliothèques par la communauté d'agglomération ont augmenté de quasiment 20%, sans qu'elle ne puisse en justifier précisément les raisons. D'autre part, la méthode d'évaluation retenue par la CLECT s'est faite au détriment de l'intérêt des villes. En principe la restitution est neutre budgétairement au moment du transfert. En réalité la ville devrait désormais assumer la croissance des charges, en constante évolution.

## **2. Deux nouvelles compétences ont été transférées**

Conformément aux dispositions législatives, la compétence « promotion du tourisme » et la compétence « ZAE » ont été transférées à la CASGBS.

Le transfert de la compétence « tourisme » se traduit par une réduction de l'attribution de compensation d'un peu plus de 15 000 €.

Cette diminution n'est pas neutre budgétairement, puisque cette « subvention » était, jusqu'à présent, versée, pour le compte de la ville, par le SIVOM des coteaux de Seine.

En effet, pour le paiement de cette subvention à l'office de tourisme, le SIVOM prélevait directement sur la Taxe Foncière et la Taxe d'Habitation des habitants une taxe « additionnelle ». Cette taxe étant supprimée, les habitants ont vu leurs impositions baisser à due concurrence en 2017. Mais l'AC de la ville sera réduite sans que la ville ne compense par une augmentation de ses taux d'imposition « commune » sur les mêmes Taxe Foncière et la Taxe d'Habitation.

# Etat de la dette

## Un encours en légère augmentation

Au total, la ville comptabilise 8 emprunts répartis auprès de 5 établissements bancaires.

L'encours total de dette s'élève au 31/12/2017 à 10,942 millions d'euros. Il augmente en 2017 en raison de la conclusion d'un emprunt de 2 M€ à taux zéro, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de **la réhabilitation** l'école Jacques Prévert.

Budget principal et assainissement	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Variation
Encours de dette:	10 942 771.51 €	9 463 880.41 €	
taux moyen :	3.07 %	3.74 %	
durée résiduelle moyenne:	15.60 ans	15.58 ans	
durée de vie moyenne :	8.79 ans	8.98 ans	

L'encours est majoritairement composé d'emprunts structurés ce qui expose la ville à un risque de « taux » très élevés. Néanmoins en 2017, le taux moyen a été amélioré en raison de la conclusion d'un emprunt à taux zéro et de la relative stabilité des emprunts structurés.

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 763 846.33 €	43,53 %	1,24 %
Variable	275 242.27 €	2,52 %	0,00 %
Pente	3 015 575.51 €	27,56 %	4,21 %
Change	2 888 107.40 €	26,39 %	5,20 %
Ensemble des risques	10 942 771.51 €	100,00 %	3,07 %

# Etat de la dette

## Evolution des emprunts structurés

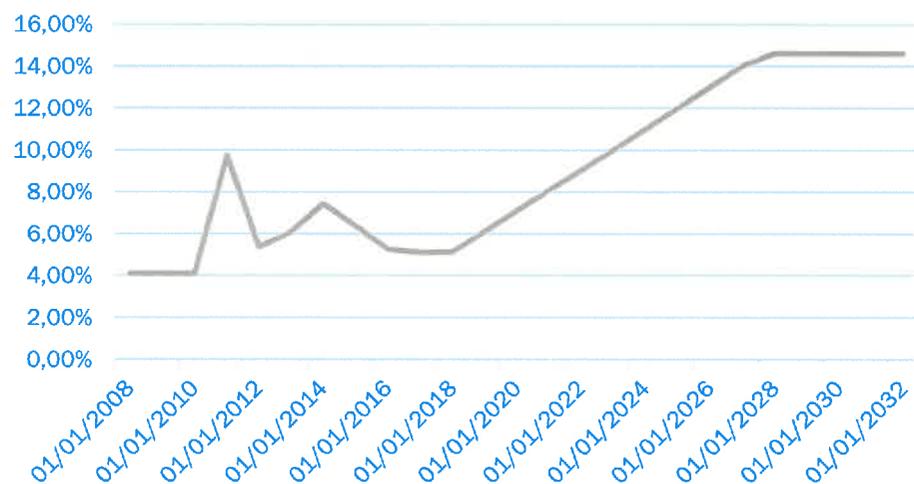
### Anticipation d'évolution du produit indexé USD/CHF

Cet emprunt, adossé au franc suisse et au dollar américain, est particulièrement toxique (classé F6 sur la charte Gissler), en raison notamment d'un coefficient multiplicateur de 30. Ainsi, en 2010, le taux d'intérêt applicable avait atteint 9,7%, avec pour conséquence de doubler les intérêts dus.

Selon les anticipations au 31/12/2017, le taux d'intérêt devrait se dégrader très légèrement en 2018, puis se dégrader d'environ 1 point par an pour atteindre près de 15 % en 2028.

Si la ville a refusé de sortir de cet emprunt (en raison notamment du coût des indemnités de sortie, qui représentaient plus de 4M€), la ville a engagé un recours en vue de l'annulation du contrat.

Anticipation taux d'intérêt emprunt USD/CHF



# Etat de la dette

---

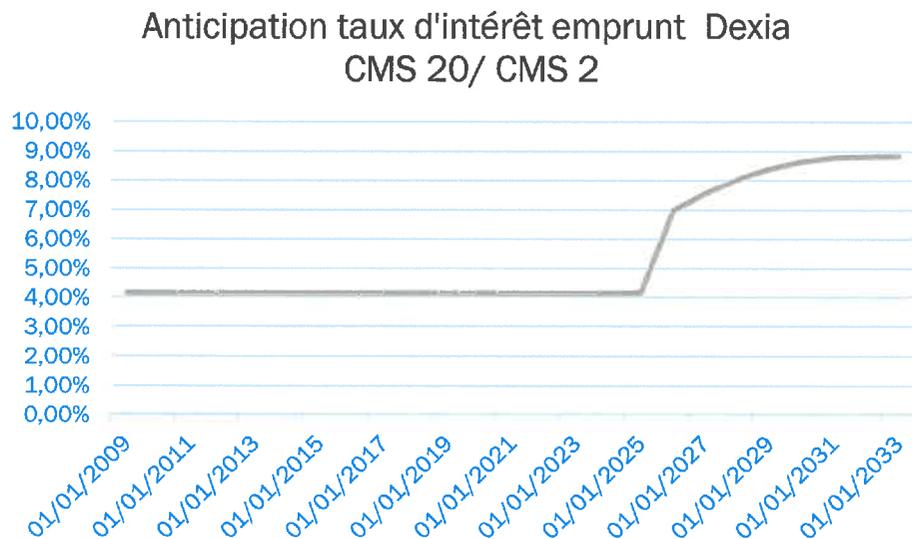
## Evolution des emprunts structurés

### Anticipation d'évolution du produit de pente

L'emprunt DEXIA est classé 3 E dans la classification Gissler en raison notamment d'un coefficient multiplicateur de 5.

L'emprunt conclu auprès de DEXIA est stable. Même si le taux appliqué est particulièrement peu compétitif au regard des conditions actuelles de marché, aucune dégradation du taux n'est anticipée avant 2025.

En 2018, le taux devrait rester stable.

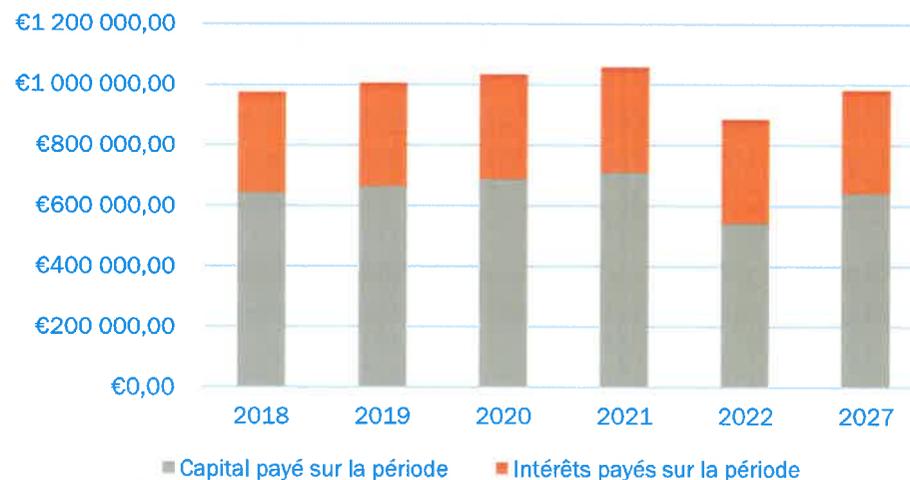


# Etat de la dette

## Le coût de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2027
Encours moyen	10 626 457,59 €	9 973 345,17 €	9 298 641,91 €	8 599 014,47 €	7 951 301,73 €	5 000 798,97 €
Capital payé sur la période	642 030,30 €	663 887,98 €	686 725,87 €	710 589,71 €	541 826,87 €	640 181,47 €
Intérêts payés sur la période	333 164,25 €	342 098,37 €	348 481,24 €	348 356,13 €	345 762,87 €	344 158,31 €
Taux moyen sur la période	3,18%	3,46%	3,76%	4,03%	4,32%	6,54%

## Remboursement de la dette



Le montant du remboursement du capital de la dette sera d'un peu plus de 642 000 € en 2018 (budget principal et budget annexe). Le montant des intérêts est estimé à 333 000€.

## Les recettes d'investissement

---

Les investissements, qui visent à l'amélioration ou à l'augmentation du patrimoine de la ville, peuvent être financés soit par des ressources propres, soit par des recettes exceptionnelles (les cessions) ou affectées (les subventions). Enfin, pour les investissements uniquement, la ville peut recourir à l'emprunt.

### Les ressources propres:

Les ressources propres sont des recettes récurrentes, dont il est possible de mesurer l'évolution. Il s'agit principalement de l'autofinancement, du FCTVA et de la taxe d'aménagement. Seules les ressources propres peuvent être utilisées pour le remboursement du capital de la dette.

Le **FCTVA** (remboursement quasi-intégral de la TVA acquittée sur les investissements) est calculé à partir des investissements réalisés en N-1. En 2018, il est estimé à 350 mille euros, soit un niveau inférieur à celui de 2017.

	Réalisé				BP
	2014	2015	2016	2017	2018
FCTVA	543,2 K€	639,7 K€	498,9 K€	560 K€	350 K€

La **taxe d'aménagement (TA)** s'applique aux demandes d'autorisations (permis de construire, déclarations préalables). Elle est calculée en fonction de la surface, à partir du taux communal. C'est une recette particulièrement volatile et très difficile à anticiper avec précision. Par prudence, il est proposé d'inscrire au BP 2018 le même montant qu'au BP 2017, soit 80 k€.

	Réalisé				BP
	2014	2015	2016	2017	2018
TA		72,6 K€	106,3 K€	112,3 K€	80 K€

## Les recettes d'investissement

---

### Les cessions:

En 2018, dans le cadre de la gestion active du patrimoine, deux cessions sont prévues. Ce sont des recettes exceptionnelles, liées à la vente de terrains communaux.

### Les emprunts:

Les emprunts ne peuvent financer que des investissements. La ville fait le choix de limiter au maximum le recours à l'emprunt. Les investissements sont en effet prioritairement financés par des ressources propres et des recettes affectées.

# Un montant d'investissement devant rester compatible avec les capacités financières

---

## Les dépenses liées à l'entretien et à l'amélioration du patrimoine existant:

Chaque année, la ville de Carrières-sur-Seine prévoit environ 4M€ de dépenses pour l'entretien et l'amélioration du patrimoine existant. Ce sont des dépenses qui peuvent revêtir un caractère récurrent. Ces travaux concerneront en 2018:

### □ Les espaces verts et la voirie, avec notamment:

- En centre-ville : réaménagement de la rue Gabriel Péri et de la rue Louis Leroux (avec enfouissement des réseaux aériens et renouvellement de l'éclairage public);
- Rénovation de chaussées suite à la crue de la Seine en juin 2016 (répartition des coûts entre la ville et la CASGBS)
- Eclairage public : remplacement progressif du matériel (cf. Plan Pluriannuel d'Investissement), afin de passer des ampoules à incandescence aux LED.

### □ Les bâtiments communaux (équipements culturels et sportifs, écoles, bâtiments administratifs):

- élaboration d'un Diagnostic Territorial Approfondi dans le champ des activités physiques et sportives qui consiste à recenser et étudier les besoins en termes de pratique sportive et d'équipements sportifs. Cette pré étude sera portée par les services.

### □ La sécurité

Ces dépenses sont, conformément à la politique municipale, exclusivement financées par des ressources propres ou des subventions, sans recours à l'emprunt. Elles sont prévues sur plusieurs années et sont effectuées en fonction de critères de priorité.

## Un montant d'investissement devant rester compatible avec les capacités financières

---

### Des investissements liés à :

Ce sont des investissements clairement identifiés qui concernent soit à la création d'équipements neufs, soit la rénovation lourde d'équipements existants.

#### **Projet skate-park :**

La concertation a débuté avec 3 propositions d'agencement de l'équipement. le budget de l'opération s'élève à 184 320 €TTC dont 90 000€ à 120 000€ pris en charge par la ville en fonction du résultat d'attribution du dispositif « sport communes ».

#### **Concernant le quartier des Alouettes :**

Depuis 2010, chantier d'envergure avec le bailleur social France Habitation.

En 2018 : démolition complète du bâtiment M et début de la construction des lots A et E.

#### **Ecole Jacques Prévert :**

poursuite des travaux

Entre mars et fin août 2018 : rénovation complète du 2<sup>ème</sup> étage.

A la rentrée 2018 : début des travaux au premier étage.

Eté 2018 : chaque salle sera équipée d'un mobilier neuf, ainsi que d'un TNI